



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ND

Le Ministre

Paris, le **17 DEC. 2020**

Nos Réf. : D-20-022464/DDC/DREG/CP/ES
Vos Réf. : courrier du 10 septembre 2020

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par un syndicat de soignants concernant l'évolution des critères médicaux pour obtenir la reconnaissance automatique en maladie professionnelle des personnels soignants atteints par la covid-19.

Conformément aux engagements que j'ai pris le 23 mars dernier, tous les soignants ayant contracté une forme sévère de covid-19 vont voir leur maladie automatiquement reconnue comme maladie professionnelle. Cette démarche est inédite puisque c'est la première fois que, d'une part, cette reconnaissance n'est pas limitée aux seuls hospitaliers traitant les personnes atteintes et que, d'autre part, initialement dédiée aux personnels soignants, elle est étendue aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2 limite cette reconnaissance automatique aux formes sévères car ce n'est que dans ces cas-là que la reconnaissance en maladie professionnelle a une vraie valeur ajoutée. Sans cette limitation, le nombre de demandes serait important et ne permettrait pas de reconnaître les cas graves dans des délais raisonnables.

A ce stade, seules les affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS CoV2 ont été incluses car aucun avis scientifique tranché sur les autres formes de cas sévères n'a encore été rendu. Toutefois, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, le tableau de maladie professionnelle pourra bien sûr être revu et élargi pour inclure toutes les formes sévères.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Olivier VÉRAN

Monsieur Yves DÉTRAI GNE
Sénateur de la Marne
13 rue Boucton Favreaux
51420 WITRY-LES-REIMS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00